

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



1^{ère} phase de travaux

- aménagement du poste remorqueur
- création du nouveau terre-plein
- aménagements des ouvrages (création pontons)
- approfondissement du plan d'eau
- aménagements des équipements nautiques et finitions du terre-plein

2^{ème} phase de travaux

- création du dispositif d'aide au franchissement des écluses
- création du point de débarque de pêche

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'AVANT-PORT DE CAEN-OUISTREHAM

■ QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Elle a pour objectif d'informer le public et de recueillir son avis sur le projet afin d'éclairer l'administration délivrant les autorisations nécessaires au projet. Celle-ci est menée sous l'égide d'un commissaire enquêteur. À l'issue de cette enquête, ce dernier devra établir un rapport sur son déroulement et formulera un avis qu'il remettra au préfet.

■ SUR QUOI PORTE-T-ELLE ?

Elle porte sur le nouveau schéma général d'organisation de l'avant-port proposé par PNA.

■ INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

L'enquête publique se déroulera sur les communes de Ouistreham Riva-Bella, Merville-Franceville et Sallenelles entre le 13 avril et le 18 mai 2015.

■ LE PUBLIC EST INVITÉ À DONNER SON AVIS OU SA CONTRIBUTION SUR LE PROJET SOIT

➔ En consultant les dossiers en mairie aux horaires ci-dessous :

- Ouistreham Riva-Bella :
- du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
 - le samedi de 09 h 00 à 12 h 00

- Merville-Franceville :
- le lundi de 14 h 00 à 17 h 00
 - du mardi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
 - le samedi de 09 h 00 à 12 h 00

- Sallenelles :
- le mardi et le vendredi de 17 h 00 à 18 h 30

➔ En allant à la rencontre du commissaire-enquêteur en mairies de :

- Ouistreham Riva-Bella :
- le lundi 13 avril 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
 - le samedi 25 avril 2015 de 09 h 00 à 12 h 00
 - le lundi 18 mai 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

- Sallenelles :
- le mardi 5 mai 2015 de 15 h 30 à 18 h 30

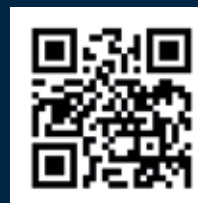


PORTS NORMANDS ASSOCIÉS AUTORITÉ PORTUAIRE
PORTS OF NORMANDY AUTHORITY
CAEN-OUISTREHAM CHERBOURG

Ensemble, naturellement !

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

PORTS NORMANDS ASSOCIÉS
3, RUE RENÉ CASSIN
14280 SAINT CONTEST
Tél. : 02 31 53 34 61
contact@pna-ports.fr



Ports Normands Associés
www.pna-ports.fr

Création : LECAUX communication - Impression : GROUPE LECAUX Imprimeries - www.groupelecaux.com

DU 13 AVRIL AU 18 MAI 2015



ENQUÊTE PUBLIQUE : RÉORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'AVANT-PORT DE OUISTREHAM



PORTS NORMANDS ASSOCIÉS AUTORITÉ PORTUAIRE
PORTS OF NORMANDY AUTHORITY
CAEN-OUISTREHAM CHERBOURG

LE CONTEXTE

Accessible 24 h sur 24, l'avant-port de Ouistreham a été choisi par EDF pour implanter la base de maintenance du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer.

La superficie nécessaire pour recevoir le magasin, la base vie et l'aire de stockage sont d'environ 6000 m². Par ailleurs, cette activité va générer un besoin de 4 places de stationnement de navires supplémentaires.

Ce projet est l'occasion de repenser le fonctionnement et l'aménagement d'ensemble du site. En effet, l'avant-port concentre de multiples activités et usages (*accès des navires de commerce à l'écluse Ouest, appontements pêche et navires de servitude, appontements plaisance, école de voile...*) dans un espace relativement restreint dont l'organisation et l'aménagement n'ont pas évolué au même rythme que les usages.

Enfin, les remorqueurs stationnés à Hérouville-Saint-Clair gagneraient en efficacité à disposer, pour certaines opérations, d'un poste d'attente en aval des écluses.

LES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS ONT POUR OBJECTIFS :

- le développement de l'emploi en lien avec l'implantation de la base de maintenance du parc éolien de Courseulles-sur-Mer.
- la réorganisation et la sécurisation de l'avant-port.
- la consolidation des activités commerce, pêche, plaisance et loisirs nautiques.
- le renforcement de l'attrait du site.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre de la définition du projet, PNA a engagé fin 2013 une démarche de concertation auprès de différents acteurs et usagers portuaires concernés par les aménagements. Elle a permis de prendre en considération les différents besoins et attentes exprimés afin d'aboutir au projet présenté ci-dessous.

Étendre le rôle, maintenir les multiples vocations de l'avant-port, optimiser et organiser l'ensemble du site de manière cohérente et coordonnée afin de rendre son usage rationnel, performant, et sécurisé.



PLAN DE LA FUTURE ORGANISATION DU PORT

COÛT/FINANCEMENT

Ce projet, financé par PNA, maître d'ouvrage et propriétaire des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg est estimé à :

- 6M€ 1^{ÈRE} PHASE OPÉRATIONNELLE
- 10M€ 2^{ÈME} PHASE OPÉRATIONNELLE

1^{ÈRE} PHASE DE TRAVAUX

- Élargissement du môle pour permettre l'implantation de la base de maintenance du parc éolien de Courseulles-sur-Mer et l'accueil d'éventuelles évolutions de la base d'activité nautique de la ville de Ouistreham.
- Aménagement de pontons nécessaires au stationnement : des vedettes de maintenance du parc éolien, des navires de servitudes et des administrations (douanes, phares et balises...), des bateaux de pêche et de plaisance.

2^{ÈME} PHASE DE TRAVAUX

- Aménagement du ponton de distribution de carburant.
- Approfondissement du plan d'eau pour une navigation et un stationnement des bateaux H24.
- Repositionnement de la cale de mise à l'eau des bateaux à proximité de la base d'activités nautiques au sud-est de l'avant-port.
- Aménagement d'un poste de stationnement pour les remorqueurs.

14

- 1 – Bâtiment d'exploitation EMR
- 2 – Pontons EMR
- 3 – Pontons servitude et pêche
- 4 – Pontons plaisance
- 5 – Pontons flottants carburant
- 6 – Cale de mise à l'eau
- 7 – SNSM
- 8 – Ecole de Voile
- 9 – Promenades publiques et aménagements paysagers
- 10 – Pontons stationnement navires de servitude
- 11 – Dispositif d'aide au franchissement des écluses
- 12 – Point de débarque pêche
- 13 – Ponton stationnement SNSM
- 14 – Poste remorqueur

L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Avant la réalisation de ce projet, plusieurs bureaux d'études ont été mandatés pour identifier et évaluer les impacts du projet. Il en ressort que le milieu naturel (air, eau...), le milieu vivant (avifaune, mammifères marins...) et les activités humaines (loisirs, trafics maritimes...) seront faiblement impactés par le futur aménagement, dans un contexte déjà fortement anthropisé.

NÉANMOINS, POUR RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, PNA A PORTÉ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE :

- Aux compensations environnementales en faveur de la protection et du développement de l'avifaune et de la flore :



- en restaurant 4,5 ha d'habitat estuarien, en compensation du remblaiement des 3 ha d'estran pour l'élargissement du môle. Un suivi faunistique et floristique sera réalisé sur 5 années afin de s'assurer de sa fonctionnalité,
- en proposant la restriction de la fréquentation du Banc des Oiseaux, situé en zone Natura 2000, pour favoriser la tranquillité et la préservation des différentes espèces d'oiseaux.
- En soignant l'insertion du projet dans le paysage, qu'il soit vu depuis la Pointe du Siège ou depuis le secteur portuaire et urbain.
- En proposant un aménagement cohérent du môle permettant la cohabitation organisée des différents usages, dont la promenade publique.

PAR AILLEURS, EN PHASE TRAVAUX, DES SUIVIS SPÉCIFIQUES SERONT MIS EN PLACE :

Concernant la préservation de l'environnement naturel

- La qualité de l'eau sera surveillée afin d'éviter la dispersion des particules sédimentaires.
- Une détection de présence de mammifères marins à proximité du chantier sera mise en place. En cas de présence, les travaux seront arrêtés.

Concernant les nuisances perçues par les riverains

- Les travaux les plus bruyants, tels que battages, seront interdits entre 22 h et 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés.
- L'approvisionnement des matériaux et les accès chantiers seront exclusivement faits par la voie portuaire située entre l'Orne et le canal à partir du giratoire du pont de Ranville. La signalisation sera adaptée et des confortements seront réalisés en conséquence, pour que ce trafic se conjugue avec la circulation locale et professionnelle.
- L'accès à la Pointe du Siège pourra être maintenu en permanence.

Concernant les effets sur les activités de loisir du site

- La promenade sera interdite sur la jetée, sauf celle liée à certaines fonctions portuaires.
- Les usagers du plan d'eau seront informés à l'avance des travaux et le trafic sera régulé par la capitainerie.